

Processus du devoir de diligence

Contexte

Varin-étampage SA (*abrégiée ci-après « VE »*) est active dans la déformation à froid de différents métaux, dont des matières précieuses comme l'or, l'argent, le palladium et le platine. Les seules sources d'approvisionnement de ces dernières sont des affineurs suisses.

VE n'ajoute aucun composant sur ses pièces, que ce soit des pierres ou des revêtements.

Notre devoir de diligence se base sur les 5 étapes de l'OCDE que nous résumons ci-dessous :

Etape 1 : Système de gestion

VE a rédigé une politique de chaîne d'approvisionnement conforme aux directives de l'OCDE. Cette politique est disponible sur le site internet de VE, à l'adresse : www.varin-etampage.ch.

Nos clients peuvent à tout moment déclarer un grief via notre formulaire de dépôt de plainte également disponible sur notre site internet. Le responsable RJC agira en conséquence lors de la réception du formulaire.

L'acceptation d'un nouveau fournisseur de matière précieuse suit une procédure stricte qui inclut notamment l'envoi d'un formulaire KYC à remplir et du « code de conduite fournisseur » à signer. Celui-ci résume le code de conduite de VE, disponible sur notre site internet.

Etape 2 : Identification et évaluation des risques

Il a été décidé de mettre un signal d'alerte sur les fournisseurs dont la provenance de l'or et le respect des Droits de l'Homme seraient flous.

A ce jour, aucun signal d'alerte n'a été détecté concernant nos fournisseurs de matière précieuse. En effet, ceux-ci sont tous basés en Suisse et certifiés RJC.

Aussi, une matrice de risques a été effectuée pour analyser et filtrer les fournisseurs de matière précieuse. Chaque fournisseur est répertorié dans notre ERP avec un indicateur de risque y relatif.

Etape 3 : Gestion des risques

A intervalle régulier, VE s'assure auprès de ses fournisseurs de matière précieuse de la validité des informations reçues sur la provenance de l'or.

Etape 4 : Audits indépendants

Nos fournisseurs sont tous certifiés CoC/CoP, garantissant ainsi des audits réguliers par un auditeur externe.

Etape 5 : Rapport annuel

Le présent document est revu annuellement et fait office de rapport annuel sur notre devoir de diligence.

Pour Varin-étampage SA :



La Direction